



Entre nous

BULLETIN MUNICIPAL

JUIN | 2024



Mairie de Saint-Roch

📍 1 rue Principale - 37390 Saint-Roch
☎ 02.47.56.74.67
✉ accueil.secretariat@mairiesaintroch.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h à 12h
Mercredi et Vendredi : 10h-12h / 14h-17h



Vous pouvez également retrouver sur le site internet
www.saint-roch.fr

Bon nombre d'informations sur la vie de la commune

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la Communauté de Communes et des autres communes de celle-ci sur le site : www.gatine-racan.fr

Nouveaux arrivants

La Municipalité invite toutes les personnes et les familles arrivées depuis peu sur la commune, à se faire connaître au secrétariat de la Mairie. Des renseignements pratiques seront communiqués pour organiser au mieux les démarches et faciliter l'installation.

Sommaire

Contact	2
Edito	3
Tarifs Communaux	4
Budget Municipal 2024	5
Rappels	6
Environnement	7
Compostage	8
Chemins de randonnée	9
La parole aux Assos	
Gym tonic	9
Association Sportive	10 - 11
Roch-en-Chœur	11
Trek Tours Endurance	12
Manifestations connues à venir	13
Annonces	13 - 15

Bulletin Municipal de Saint-Roch
parution en Juin 2024

Mise en page et impression :
Imprimerie Lesage-Richardeau
imprimerie@lesage-richardeau.com
02 47 29 23 41

Edito

« Madame, Monsieur,

Vous avez devant vous, pour lecture, la nouvelle édition de notre journal « Entre nous » rendue possible grâce au soutien financier de nos annonceurs que je remercie.

Cette revue vous apporte des informations quant à l'activité municipale mais également sur la vie associative de Saint Roch.

Le choix de la commission communication a été de proposer deux éditions cette année, celle que vous avez devant les yeux, mais également une seconde en décembre.

L'été approche et nous aspirons à retrouver le soleil, la lumière et les couleurs de fêtes après un hiver et un printemps particulièrement gris et pluvieux. Les changements climatiques que nous constatons, démontrent bien la part que chacun doit prendre pour en limiter ses effets. C'est le cas de Saint Roch et cela se traduit concrètement par nos priorités budgétaires dont l'installation de panneaux photovoltaïque et la récupération d'eau de pluie.

Vous découvrirez, dans votre journal, les éléments principaux qui constituent notre budget 2024.

Vous découvrirez également différents travaux réalisés et à venir, quelques articles des associations de Saint Roch ainsi que certaines règles du bien vivre ensemble.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements ou propositions qui vous semblent utile.

Je vous souhaite à tous et à chacun une bonne lecture.

Je vous souhaite de passer un bel été.

Alain Anceau »

Tarifs Communaux

Concessions du cimetière

INHUMATION

Concession 30 ans : 250€

Concession 50 ans : 400€

COLUMBARIUM

Concession 15 ans : 450€

Concession 30 ans : 600€

CAVURNE

Concession 15 ans : 450€

Concession 30 ans : 600€

Les cases ne peuvent être réservées qu'à l'occasion du décès



Location de la salle des fêtes

HABITANTS

Weekend, du vendredi 16h au lundi 8h : 450€

Semaine du lundi au jeudi inclus, la journée de 8h à 18h : 350€

HORS COMMUNE

Weekend, du vendredi 16h au lundi 8h : 600€

Semaine du lundi au jeudi inclus, la journée de 8h à 18h : 350€



RÉSERVATION NOËL/ JOUR DE L'AN : 800€

Cantine et garderie périscolaire

RESTAURANT SCOLAIRE - RENTRÉE 2024

Prix du repas par enfant et par employé de commune : 5,10€

Prix du repas adulte : 6,60€

Prix du repas enfant inscrit occasionnellement : 5,40€

Panier repas fourni par la famille : 2,20€/jour



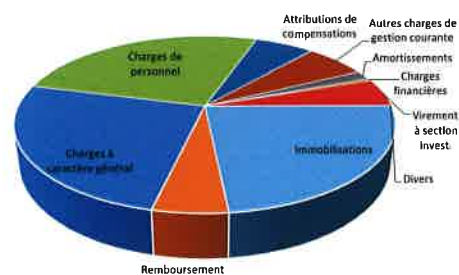
GARDERIE PÉRISCOLAIRE - RENTRÉE 2024

De 16h30 à 18h30 : 1,50€ la ½ heure puis 5€ le premier ¼ d'heure et 10€ à compter du deuxième ¼ d'heure

Budget municipal 2024

Dépenses

	K €
Immobilisations	460,68 €
Remboursement de capital	102,73 €
	102,00 €
TOTAL : 665,41 €	
Charges à caractère général	500,14 €
Charges de personnel	518,60 €
Attributions de compensations	120,00 €
Autres charges de gestion courante	124,07 €
Amortissements	32,40 €
Charges financières	8,10 €
Virement à section invest.	100,00 €
Divers	1,15 €
TOTAL : 1 404,46 €	
TOTAL DÉPENSES	2 069,86 €



Recettes

	K €
Excédent d'invest	257,12 €
Virement du fonctionnement	100,00 €
FCTVA et divers	173,90 €
Amortissements	32,39 €
TOTAL : 563,41 €	
Produits des services	149,70 €
Impôts et taxes	605,00 €
Dotations, subventions	219,54 €
Autres charges de gestion courante	9,50 €
Produits exceptionnels	
Excédent reporté	410,20 €
Divers	0,50 €
TOTAL : 1 404,44 €	
TOTAL RECETTES	1 967,85 €



Rappels

Nuisances

Tapage : qu'il soit diurne ou nocturne, peu importe l'heure, vous ne pouvez pas gêner vos voisins ! Vous pouvez être sanctionnés si vous faites du bruit trop souvent, trop longtemps ou trop fort.

L'utilisation des appareils de jardinage et de bricolage (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, nettoyeur haute pression) est autorisée par arrêté préfectoral du 29/12/1995, uniquement aux horaires suivants :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

- Il est aussi rappelé que le brûlage des déchets, y compris des déchets verts des jardins des particuliers est formellement interdit. Ceux-ci doivent être portés à la déchetterie.

- Trois conteneurs à verre sont à votre disposition : place du cimetière, parking des ombrières, ZI des Terrages.

Les dépôts sauvages sont interdits sous peine d'amende.

Merci de respecter l'environnement et les règles de civilité pour bien vivre ensemble.

Essaim d'abeilles

Si vous découvrez un essaim d'abeilles, vous pouvez téléphoner à Jean Sohier au 06 76 50 53 15.

Jean est apiculteur amateur et saura prendre l'essaim en charge gratuitement si celui-ci est raisonnablement accessible. Il n'interviendra pas pour des guêpes ou des frelons ; vous devrez dans ce cas soit prévenir la mairie pour des essaims situés sur la voie publique, soit prévenir une société spécialisée pour un essaim situé sur votre propriété (dans ce cas l'intervention est à votre charge).



Excès de vitesse sur la commune

Nous rappelons l'importance du respect des règles de sécurité routière, en particulier la vitesse. Les aménagements déjà effectués et à venir (chicanes, rétrécissement de voirie, zones 30, stop) aident au respect des réglementations, mais le comportement individuel reste primordial ; soyons prudents les uns envers les autres.



Informations aux propriétaires de chiens

Vos compagnons doivent être tenus en laisse lors des sorties, y compris dans la voie romaine et les chemins pédestres.

Les aboiements de vos compagnons nuisent à la tranquillité de votre voisinage. Il existe des solutions, pensez-y !

Pour rappels, les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, doivent selon les lois en vigueur, faire une demande de permis de détention en mairie.

Lors des sorties, merci de ramasser ce que votre compagnon laisse derrière lui...



Environnement

Bien tondre sa pelouse

Couper régulièrement l'herbe assure l'épaississement et l'étalement des touffes. C'est le meilleur moyen de lutter naturellement contre les mauvaises herbes. Toutefois, la fréquence des tontes doit être adaptée à la saison et au temps qu'il fait. Il est déconseillé de tondre l'herbe lorsqu'elle est humide. En revanche, il ne faut pas tondre lorsqu'il fait trop chaud ou par sécheresse, cela fait jaunir et périr l'herbe. De même, respectez une bonne hauteur de tonte : ne coupez pas trop court, vous fragilisez votre pelouse, la rendant plus sensible au manque d'eau et vous laissez le champ libre aux mauvaises herbes. Et plus vous coupez court plus il vous faudra tondre !

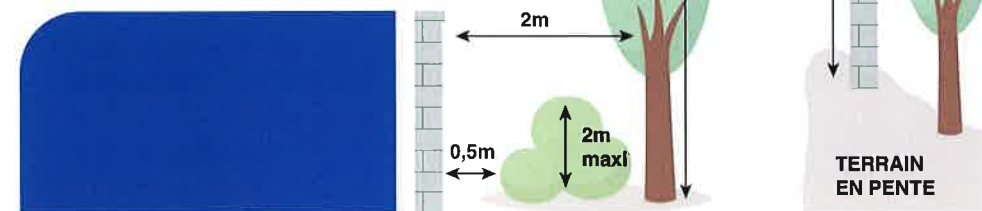
Un gazon tondu régulièrement et à bonne hauteur demande beaucoup moins de travail et d'effort.

Plantations

Arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2m à l'âge adulte doivent être plantés à au moins 2m de la limite de propriété (clôture).

Arbres et haies ne dépassant pas 2 m doivent être plantés à au moins 50cm du terrain voisin.

Ces règles ne s'appliquent pas aux plantes palissées. S'il existe un mur de séparation mitoyen, chacun est libre d'y adosser un arbre en espalier, ou une grim-pante, pourvu que ces derniers ne dépassent pas la crête du mur en question. Elles ne s'appliquent pas non plus si le mur est privatif. Seul le propriétaire peut planter en espalier... De même, ses plantations ne doivent pas empiéter sur le domaine public ou privé. Vous devez assurer la coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux empiétant chez les voisins !



Taille des arbres et arbustes

QUI DOIT TAILLER UNE HAIE MITOYENNE ?

Il n'est pas rare que deux maisons soient séparées par une haie plantée exactement à la limite des deux propriétés. Une telle haie est dite mitoyenne, et elle vous appartient seulement pour moitié ! Aussi, avant de la tailler, il vous faut disposer de l'accord du voisin et dans ce sens, mieux vaut un document écrit qu'un simple accord verbal...

Racines : Le droit de recépage autorise votre voisin à couper lui-même les racines de vos arbres qui avancent sur son terrain. Ce droit est acquis même si les distances réglementaires sont respectées. Si vous êtes en pareille situation, prévenez votre voisin avant d'agir. La suppression d'une ou plusieurs racines peut provoquer le dépérissement du végétal concerné.

Branches : Votre voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches de vos arbres qui dépasseraient sur sa propriété. Pour cela, il a besoin de votre accord. En revanche, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice... Et c'est alors à vous de vous mettre en règle.

Compostage

QU'EST CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est une méthode simple qui permet d'obtenir de l'engrais naturel grâce à nos déchets organiques (déchets de cuisine, déchets verts, déchets ménagers non-alimentaires). Ce compost obtenu après plusieurs mois est un excellent amendement naturel pour le potager, jardinières, plantes intérieures etc...

POURQUOI COMPOSTER ?

Le compostage est une bonne occasion de se lancer dans le jardinage au naturel en utilisant un engrais 100% naturel et gratuit, et surtout, il permet de réduire de 20% ses ordures ménagères.

Moins de déchets signifie moins de collecte, donc moins de pollution !

COMMENT FAIRE DU COMPOST ?

Le compost peut être fait dans son jardin, dans un composteur, en y déposant des déchets et en remuant régulièrement afin de l'aérer.

Les déchets recommandés :



DANS LA CUISINE	DANS LE JARDIN	NON ALIMENTAIRES
Epluchures et restes de fruits et légumes	Tontes de gazon séchées (non séchée avec modération)	Serviettes et mouchoirs en papier
Marc de café avec ou sans filtres	Feuilles mortes	Papier essuie-tout
Sachets de thé, infusion	Tailles de haies	Copeaux de bois (non traités)
Restes de repas	Mauvaises herbes (non grainées)	Cartons bruns coupés (rouleaux d'essuie-tout ou papiers toilettes, boîtes d'œufs,...)
Coquilles d'œufs	Fleurs fanées	
	Banchages de petites tailles	
Déchets azotés « verts, mous et humides »		
Déchets carbonés « bruns, durs et secs »		

De nouveaux composteurs collectifs ont été installés à St Roch place Simone Veil.

Une nouvelle campagne de distribution de composteurs individuels a eu lieu fin mars (gros succès 50 demandes), nous avons apprécié les explications du « bon compostage » avec les membres de l'association Zéro Déchet, en présence des enfants du Conseil Municipal des jeunes.

En résumé, n'oubliez pas la règle de base « bien mélanger azote et carbone » et ne pas insérer la tonte de pelouse mais la disposer autour des haies et des arbres.

Chemins de randonnée ET PARCOURS PERMANENT DE TRAIL



La nouvelle plaquette des circuits de randonnées pédestres de St Roch est disponible en Mairie. Vous y retrouverez également les différents circuits de randonnées de la Communauté de Communes Gâtine-Racan.

Saint-Roch est aussi la première commune à avoir inauguré le premier parcours permanent de trail du département : la Via Victoria

La parole aux assos

Retrouvez les associations de St Roch et les informations sur les manifestations à venir sur le site internet de la Mairie

Gym tonic Saint-Roch

Vous souhaitez reprendre l'activité physique, continuez un entretien sportif en douceur ou pratiquer une activité physique + soutenue et complète ?

Nous sommes là pour vous.

Gym Douce : le mercredi matin de 9h00 à 10 h00

Fitness tonic : le jeudi soir de 19h15 à 20h15

Des cours variés toutes les semaines dans la salle des fêtes de Saint-Roch.

N'hésitez pas à venir essayer et nous rejoindre pour un moment sportif, dans la bonne humeur et convivial.

Gym tonic Saint-Roch à l'occasion d'Octobre Rose, ou lors d'un cours spécial « halloween » et même son célèbre et unique cours dans le Noir.

POUR NOTRE SANTÉ, PRATIQUONS UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE.



ASSR - Association Sportive de Saint-Roch

Créée en 1969, l'ASSR fêtera ses 45 ans en septembre 2024. Destinée par ses statuts à accueillir plusieurs types de sports, elle s'est longtemps limitée au football. En 2018, elle a fait le choix de transférer ses équipes d'adultes de la FFF vers la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) dont l'esprit lui semblait mieux convenir au sport de loisir. L'année suivante, dans le cadre du caractère multisports de la FSGT, l'ASSR s'est enrichie d'une section PETANQUE.

Si l'ASSR a connu, dans les années 80-90, une arrivée massive d'enfants et d'adolescents, qui lui avait alors permis de créer une très belle école de football, la baisse continue des effectifs ne permettait plus ensuite d'avoir des équipes complètes dans toutes les catégories d'âge. Cela a conduit le club à conclure une Entente avec la commune voisine de Pernay, afin que la petite vingtaine de jeunes Rochiens encore intéressés par le ballon rond puissent intégrer des équipes en FFF, tout en restant sous les couleurs de l'ASSR.

Pour des raisons de difficultés organisationnelles, il a été décidé, en juin 2023, de mettre fin à cette Entente. Les enfants et adolescents de Saint-Roch peuvent continuer de pratiquer leur sport à Pernay mais ne dépendent plus, désormais, de l'ASSR. Pour

tout renseignement, nous invitons les parents à prendre contact avec M. Hervé BOURDON, président de l'U.S. PERNAY, au 06 76 16 24 44.

ACTIVITÉ PÉTANQUE

La section pétanque compte désormais une vingtaine de licenciés dont la majorité participe aux concours officiels organisés par la FSGT. Les progrès se sont vite manifestés et les résultats, même pour des boulistes ayant peu d'expérience, sont tout à fait honorables. Nous serons heureux de vous accueillir au sein du club pour y rencontrer d'autres joueurs en mode loisir et/ou pour participer aux concours. La section est ouverte à tous, y compris aux enfants. La FSGT n'organise que très rarement des championnats pour les plus jeunes mais, dès qu'ils ont acquis un peu d'expérience, ils peuvent participer aux concours « toutes catégories ». Pour tout renseignement, vous pouvez vous présenter le mardi et le vendredi après-midi (*) au terrain de pétanque, rue des Mésanges (derrière le terrain de foot) ou contacter M. Joël PLUMÉ, au 06 47 31 98 94

(*) Horaires fluctuants en fonction de la saison et de la météo : le plus souvent, c'est à partir de 15h en hiver et 16h en été



ACTIVITÉ FOOTBALL

Trois équipes d'adultes (à partir de 16 ans) évoluent en foot-loisir. Les matchs ont lieu uniquement en semaine, le soir à partir de 20h. Même si les femmes n'osent pas franchir le pas, les équipes et championnats FSGT sont ouverts aux footballeuses, qui peuvent être admises sans problème dans les équipes. La section football compte actuellement une quarantaine de joueurs de 17 à 51 ans.



Président : M. Cyrille TARDIVEAU
Secrétaire : Mme Stéphanie DAVID
Responsable de la section pétanque :
M. Christophe DAVID
Responsable des inscriptions :
M. Joël PLUMÉ ☎ 06 47 31 98 94
ou 02 47 56 75 82

✉ assr37390@orange.fr
Association Sportive ST ROCH -
Football et Pétanque



Rach-en-Chœur

Vous aimez chanter chez vous, savez lire ou non la musique et pensez que le chant choral n'est pas fait pour vous ? Erreur ! Si vous êtes capable de fredonner des airs connus, vous pouvez chanter en chorale. C'est une activité très bénéfique, qui favorise le souffle, l'équilibre physique et psychique, la mémoire et le lien social...

Le groupe, qui a grossi cette année puisque composé de 51 choristes, se retrouve chaque lundi à 19h dans une ambiance détendue et joyeuse. Les séances (2 heures) débutent par des exercices de mise en voix, avant l'apprentissage de chaque pupitre (sopranes, alti, ténors, basses), pour nous amener au plaisir de chanter en polyphonie. Notre chef de chœur, Béatrice HEURTAUX, nous fait découvrir toute la palette de nuances qui donne leur couleur aux chants ainsi répétés, mémorisés et mis au point.

Notre répertoire, très varié, visite les nombreuses sensibilités de la chanson française, nous fait découvrir les chants du monde ou nous transporte dans l'univers classique.

Plusieurs représentations sont inscrites à notre agenda dont notre concert annuel au printemps, des rencontres interchorales et des prestations privées que nous offrons aux pensionnaires d' EHPAD. Traditionnellement, nous nous associons aux Vœux du Maire et à la Fête de la Musique.

Vous êtes tenté(e) ? N'hésitez pas ! Renseignements au 02 47 56 73 68 ou au 06 14 83 31 51.



Trek Tours Endurance

Cette année, l'association TTE organisera son 10^{ème} GOLDEN TRAIL, les 26 et 27 octobre prochains.

Le Golden trail s'inscrit comme un événement majeur et fait partie des 3 plus gros trails d'Indre-et-Loire avec depuis plusieurs années plus de 800 participants entourés de fidèles bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Pour fêter nos 10 ans, 6 courses sont au programme le samedi 2 trails nocturnes et une marche, le dimanche 3 trails et pour clôturer ce week-end une course enfants.

Nous vous attendons nombreux pour venir courir sur les chemins de St Roch ou pour encourager les participants.

Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez visiter notre site internet :
www.trektoursendurance.com



Manifestations connues à venir

- Fête de la Musique
- Kermesse de l'école Cinéma de plein air
- Forum des associations
- Golden Trail
- APE'ROCH
- Déjeuner des aînés suivi d'un documentaire
- Concours de pétanque ouvert à tous (septembre)
- Salon des vins (fin novembre)

CINÉMA DE PLEIN AIR

Cette année encore, la Municipalité est heureuse de convier à la diffusion d'un film familial le lundi 26 août 2024.

Restauration et boissons en vente sur place et pour ceux qui veulent, les pique-niques sont autorisés.

Projection du film après le coucher du soleil !

FIGUEIREDO
Le spécialiste CHR en Touraine

Distributeur de boissons professionnels & particuliers

SAINT ROCH 02 47 56 75 78 www.figueiredo.tours

+180 RÉFÉRENCES DE VINS PRESSIONS

+200 RÉFÉRENCES DE VINS UNIGRA

SAINT ROCH

02 47 56 75 78

www.figueiredo.tours



Désenfumage - Extincteur
Robinet d'incendie armé - Détection incendie
Plan d'évacuation - Eclairage de Sécurité
Poteau incendie - Colonne sèche - Station-service

EURL PRIMAUT Christophe
ÉLECTRICITÉ - INTERPHONIE - VENTILATION

Besoin d'un professionnel pour vos travaux ?
Nous répondons à tous vos besoins.

55, rue de la Vallée
37390, SAINT-ROCH
ch.primault@hotmail.fr
02 47 56 71 14 - 06 15 88 78 77

**Électricité générale
Interphonie
Ventilation mécanique**



Maître d'Œuvre

Jordan EUGENIO

Extension - Rénovation - Construction de Maison

☎ 06 17 63 11 65

contact@une-belle-extension.fr

57 Rue des Aubuis - 37390 Saint Roch

<http://une-belle-extension.fr>



Une Seule Entreprise ...
... Des Métiers Complémentaires

Démoussage - Nettoyage
Hydrofugation
Ravalement de Façade
Aménagement extérieur

Rénovation de l'Habitat
Construction Neuve

Magnésie
Garageage
Aménagement de Salle de Bain

Peinture
Décoration Intérieure
Revêtements Sol et Murs

02 47 56 51 51 - 06 61 13 25 04

ZA LES TERRAGES - 37390 SAINT ROCH



Garage des Terrages

Stéphane VERN



Réparations Automobiles - Toutes marques
Ventes de véhicules neufs et d'occasion

Z.A. les Terrages - 37390 SAINT-ROCH

Tél. 02 47 52 49 23

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Fermé le samedi

CLIMAT Antoine & Charlotte POTIER

CHAUFFAGE PLOMBERIE SALLE DE BAIN CLIMATISATION PHOTOVOLTAÏQUE



ZA « Les Terrages » - 37390 SAINT-ROCH - Tél. 02 47 55 58
Port. 06 12 76 36 65 - E-mail : climatchauff@gmail.com



SUPER U Neuville Pont Pierre

TÉL. 02 47 24 32 70

CENTRE COMMERCIAL DE L'HIPPODROME



Louez utile et pratique !
véhicule utilitaire
voiture de tourisme
camion benne

Avec vous, pour vous,
une équipe à votre service

du lundi au samedi de 9 h à 19 h 30
le dimanche de 9 h à 12 h



Commune de stationnement Saint-Roch

06 74 13 68 66

celineblin@orange.fr

Transport toutes distances
Transport de malades assis
Conventionné Sécurité sociale

Siret : 821 613 377 000 55



Rdv en ligne sur PLANITY

www.planity.com/atelier-de-paulene-37390-saint-roch

ou directement en scannant



02 47 29 23 41
imprimerie@lesage-richardeau.fr
lesage-richardeau.fr
8, rue A. de la Bouillèrie
37370 SAINT-PATERNE-RACAN

- Écouter
- Deviser
- Créer
- Imprimer
- Façonner
- Livrer



HYGIENISTE DU BATIMENT



Désinsectisation
Destruction de nid de guêpes
Pompes fosses toutes eaux
Entretien & Réparation de Ventilation

ZA des Terrages - Saint-Roch
02 47 409 555

tours@hygebat.net



— GRAVURE —

DE PÈRE EN FILS DEPUIS
1975

Gravure sur pierre, ardoise, marbre
Plaque personnalisée, portrait.
Borne signalétique.

3 za Les Terrages 37390 St Roch
06 72 12 61 65
contact@leggerini.fr
www.leggerinigravure.fr